

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5 (ABSENT)
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- madame Marie-Christine Fraser, greffière
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

#### **2016-210**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

#### **2016-211**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016 est proposé par le conseiller Alain Roy appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

#### **2016-212**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 est proposé par le conseiller Alain Roy appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

## **DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

Un citoyen demande au Conseil s'il serait possible d'installer des affiches « défense de fumer » aux estrades du terrain de balle Lou Richard. De plus, il indique qu'il a signalé une lumière brûlée au coin des rues Dusseault et du Chemin l'Oiseau Bleu le 1<sup>er</sup> août et que la réparation n'est toujours pas faite.

Un citoyen a des questions concernant la fréquence du traçage des lignes de rues et de stationnement.

Monsieur Jacques Roy a des questions concernant l'ordonnance de démolition de sa propriété du 175 rue Gosselin obtenue de la Cour Supérieure. Le Conseil lui indique que la démolition aura lieu conformément à la décision de la Cour à moins d'une ordonnance contraire de celle-ci.

### **2016-213**

#### **TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS : CALENDRIER-RÉPERTOIRE 2017 DES ACTIVITÉS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue financièrement à la réalisation du calendrier-répertoire 2017 des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources pour un montant de 250 \$, soit par l'achat d'un espace de publicité de 3 cm x 8.5 cm. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

### **2016-214**

#### **HARMONIE D'ASBESTOS : AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION AU CAMP MUSICAL**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une aide financière à l'Harmonie d'Asbestos pour un montant de 500 \$ afin de permettre à des jeunes n'ayant pas les ressources financières nécessaires de participer aux activités du camp. Cette aide financière est prise à même les fonds du tournoi de golf du Maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

### **2016-215**

#### **ASSOCIATION DES RETRAITÉS D'ASBESTOS : APPUI DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des retraités d'Asbestos au programme Nouveaux Horizons pour les Aînés ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos considère primordial d'inciter les aînés à participer à la vie de leur collectivité et d'appuyer la participation et l'inclusion sociales des aînés;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'améliorer la salle de tissage permet d'augmenter l'accessibilité de ce passe-temps pour les aînés d'Asbestos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos donne son appui à l'Association des retraités dans sa demande présentée au programme Nouveaux Horizons afin d'améliorer pour ses aînés la salle de tissage.

Adoptée.

**2016-216**

**ORDONNANCE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 175 RUE GOSSELIN**

**CONSIDÉRANT QUE** LE 31 mai dernier, la Cour supérieure a rendu un jugement dans le dossier 450-17-005822-151 par lequel elle ordonne au propriétaire de la maison mobile située au 175, rue Gosselin de démolir ladite maison mobile au plus tard le 18 juillet 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville constate que la maison mobile n'est toujours pas démolie à l'heure actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** dans une telle éventualité, le jugement autorise la Ville d'Asbestos à procéder à la démolition de la maison mobile, en lieu et place du propriétaire, et aux frais de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite entreprendre elle-même lesdits travaux de démolition, conformément au jugement;

**CONDÉRANT QUE** la Ville souhaite procéder à la démolition avec célérité, vu la problématique de sécurité publique occasionnée par l'état de la maison mobile;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits travaux pourront être réalisés à partir de la semaine du 15 août 2016, compte tenu des disponibilités des différents intervenants concernés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé à l'unanimité et résolu:

**DE CONSTATER** qu'en date de la présente résolution, la maison mobile située au 175, rue Gosselin n'est pas démolie, malgré l'ordonnance prononcée par la Cour supérieure dans le jugement rendu le 31 mai 2016 dans l'affaire 450-17-005822-151;

**QUE** la Ville d'Asbestos procède ou fasse procéder à la démolition de la maison mobile située au 175, rue Gosselin, vu le défaut de son propriétaire, d'y procéder;

**QUE** la démolition soit effectuée dès qu'il sera possible de le faire, à compter du 15 août 2016;

**QU'**à défaut par le propriétaire d'acquitter les frais de démolition et frais afférents, sur demande de la Ville et présentation des pièces justificatives, le montant total dû soit porté au compte de taxes municipales relatives au lot situé au 175, rue Gosselin;

Adoptée.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2016-XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-212 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement 2014-212 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2016-XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 201-195 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement modifiant le règlement 2012-195 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

**2016-217**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES 2016-017 : REMPLACEMENT DES POMPES - POSTE SAINT-LUC**

Des soumissions par téléphone ayant été demandées pour l'achat de pompes de remplacements pour le poste Saint-Luc, deux offres ont été reçues, analysées et se détaillent comme suit :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix (avant taxes)</b>
Pompex	14 616,00 \$
John Brooks	18 609,68 \$

Après analyse, l'entreprise Pompex s'avère être conforme à la demande de soumission. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Serge Boislard appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de faire l'achat de pompes de remplacement pour le poste Saint-Luc pour un montant de 14 616.00 \$ excluant les taxes auprès de la compagnie Pompex.

Adoptée.

**2016-218**

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LE PROJET DE DÉSHÉBAGE AU LAC TROIS-LACS**

**CONSIDÉRANT** le projet de désherbage dans le secteur des Trois-Lacs, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos procède à l'embauche de Issac Cloutier-Bourgeois à titre d'employé étudiant pour une période de 4 semaines débutant le 25 juillet 2016 et ce aux conditions prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

**2016-219**

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À LA PISCINE MUNICIPALE**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos procède à l'embauche de Vincent Paradis à titre de préposé à l'accueil à la piscine extérieure débutant le 27 juin 2016, et ce aux taux horaire de 10,75 \$.

Adoptée.

## **RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION**

Le Conseil prend connaissance du rapport des mois de juin et juillet 2016 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	<b>NOMBRE DE PERMIS</b>	<b>VALEUR DÉCLARÉE</b>	<b>CUMULATIF</b>
Janvier 2016	9	839 500,00 \$	839 500,00 \$
Février 2016	10	119 000,00 \$	958 500,00 \$
Mars 2016	20	338 500,00 \$	1 297 000,00 \$
Avril 2016	33	227 100,00 \$	1 524 100,00 \$
Mai 2016	72	308 900,00 \$	1 833 000,00 \$
Juin 2016	47	1 047 560,00 \$	2 880 560,00 \$
Juillet 2016	35	270 800,00 \$	3 151 360,00 \$

### **2016-220**

#### **PERMANENCE DE MONSIEUR YANICK PINARD**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en fonction de Monsieur Yanick Pinard à titre de préventionniste le 18 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'une période de probation de cent-quatre-vingts (180) jours de travail est exigée à chaque nouvel employé tel que spécifié à l'article 4.1 de la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel-cadre de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de confirmer la permanence de monsieur Yanick Pinard au poste de préventionniste en date du 18 juillet 2016.

Adoptée.

### **2016-221**

#### **NOMINATION D'ALAIN CHAINÉ COMME DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de monsieur Mario Durocher, directeur du Service des incendies et de monsieur Jean-Paul Côté, officier à l'administration, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de nommer monsieur Alain Chainé à titre de directeur du service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos et ce à compter du 31 juillet 2016. Les conditions de travail de monsieur Chainé sont celles prévues à la politique relative aux conditions générales de travail et à la rémunération du personnel-cadre de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

## QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

- › Un citoyen demande qui remplace Mario Durocher sur le terrain comme contremaître.
- › Un citoyen a quelques interrogations concernant le projet de désherbage au lac Trois-Lacs.
- › Un propriétaire est mécontent de l'application de la réglementation sur les nuisances concernant les herbes longues.

## AUTRES AFFAIRES

Le conseiller Pierre Benoit félicite monsieur Pinard et monsieur Chaîné pour leur nomination au service de Sécurité incendie.

Le conseiller Alain Roy informe les autres membres du conseil que des citoyens lui ont fait part que des feux d'artifice étaient fréquemment allumés dans la Ville et s'informe auprès du directeur du service de Sécurité incendie de la réglementation à ce sujet. De plus, il indique que des citoyens lui ont fait part que l'entretien des bâtiments sur la 1<sup>re</sup> Avenue laisse à désirer.

Le conseiller Serge Boislard pose des questions concernant les améliorations à l'usine de traitement des eaux usées et leur impact sur la capacité de traitement. Il termine en indiquant qu'il déplore que peu de citoyens de la Ville assistent aux concerts du Camp musical alors qu'il s'agit de divertissement de qualité à peu de frais.

Monsieur le maire mentionne en terminant que le 17 septembre l'activité « Viens faire ton Tour » organisée par le député Alain Rayes aura lieu au sentier Quatre saisons et que les profits vont à deux organismes de la Ville soit l'Association des retraités de l'enseignement (AREQ) et la Source d'Art.

**2016-222**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la présente séance soit levée à compter de 20 h 10.

Adoptée.

---

**HUGUES GRIMARD, MAIRE**

---

**ME MARIE-CHRISTINE FRASER,  
GREFFIÈRE**

mcf/